

Mise à jour de vos prix

FLX06300248000049-07TPE01

CLOS DE BASTONY
CHEMIN SAINT JOSEPH
30300 FOURQUES

NANTES, le 04/03/2022

Madame, Monsieur,

Vous avez choisi de bénéficier des tarifs Réglementés de Vente (TRV) pour la fourniture en électricité de votre(vos) site(s), dont les évolutions sont déterminées par les pouvoirs publics conformément à la réglementation.

Dans ce cadre, une évolution des prix des TRV est mise en œuvre au 1^{er} février 2022. A travers ce courrier, nous souhaitons vous aider à mieux comprendre cette évolution.

Détermination initiale des prix pour les TRV

Les barèmes des TRV sont établis par la Commission de Régulation de l'Energie (CRE) et proposés aux ministres chargés de l'énergie et de l'économie, suivant une méthode de calcul dite « par empilement », par **addition** des coûts **d'approvisionnement**, des coûts **d'acheminement** et des coûts de **commercialisation** ainsi que d'une **rémunération** normale de l'activité de fourniture.

La CRE a ainsi pris en compte dans ses calculs l'augmentation des prix d'achat de l'électricité pour l'année 2022. En effet, le prix d'achat moyen de l'électricité a connu récemment une hausse historique, passant ainsi de 50 €/MWh en janvier 2021 à plus de 400 €/MWh durant les dernières semaines de 2021. Le premier calcul de la CRE amène alors à une évolution du niveau moyen des TRV de + 59,22 €/MWh HT soit + 44,7% HT, pour les tarifs bleus applicables aux consommateurs professionnels éligibles.

Mise en œuvre du « Bouclier tarifaire »

Pour contenir la hausse du TRV, le gouvernement, à travers la loi de Finances 2022, a décidé de baisser la TICFE (Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité, également appelée CSPE). Cette mesure est applicable à l'ensemble des consommateurs (résidentiels et non résidentiels, au TRV ou en offre de marché) du 1^{er} février 2022 au 31 janvier 2023 inclus.

Par la suite, le gouvernement a annoncé le 13 janvier 2022, l'extension du « bouclier tarifaire », initialement prévu pour les clients résidentiels, à l'ensemble des clients au TRV y compris les clients non résidentiels afin de limiter la hausse de leur tarif à 4% TTC en moyenne.

La baisse de la TICFE/CSPE à son niveau minimal de 1 €/MWh (tarif applicable aux clients bénéficiant des TRV) ramènerait les hausses moyenne à 20,9% TTC pour les tarifs bleus applicables aux clients non-résidentiels éligibles. Cette baisse de taxe n'étant pas suffisante pour limiter à 4% la hausse moyenne TTC à venir pour les TRV, les barèmes TRV applicables au 1^{er} février 2022 ont été plafonnés pour limiter la hausse moyenne des TRV à ce niveau.

Nous vous remercions à nouveau de votre confiance et restons à votre écoute,

Votre interlocuteur commercial EDF

EDF-SA au capital de 1 619 338 374 €
Siège social : 22-30 avenue de Wagram 75382
Paris Cedex 08 - France
R.C.S. PARIS 552 081 317 SIRET 552 081 317
66522
N.I.T.V.A. FR 03 552 081 317

www.edf.com

Direction Commerciale
Régionale
TSA 81412
44379 NANTES CEDEX 3

Origine 2020 de l'ensemble de l'électricité vendue par EDF à ses clients :
74,5% nucléaire, 17,1% renouvelables (dont 7,2% hydraulique, 9,9% autres renouvelables), 7,7% gaz, 0,4% pétrole, 0,3% charbon et indicateurs d'impacts environnemental sur www.edf.fr

L'énergie est notre avenir, économisons-la !





Vos contacts

Votre interlocuteur EDF

Direction Commerciale Régionale

Par courrier

Direction Commerciale Régionale
TSA 81412
44379 NANTES CEDEX 3

Par internet

e-mail : edfpro@edf.fr
www.edf.fr/entreprises

Par téléphone

Du lundi au vendredi de 8h30 à 18h

09 70 82 15 73 (service gratuit + prix d'appel)

Urgence

Dépannage électricité Enedis :

09 72 67 50 30 (service gratuit + prix d'appel)

FLX06300248000049-07TPE01

CLOS DE BASTONY
CHEMIN SAINT JOSEPH
30300 FOURQUES

Facture du 04/03/2022

n° 10145193797



Electricité

Montant Hors TVA	828,26 €
Montant TVA (payée sur les débits)	159,32 €

Facture TTC

987,58 €

Montant total à payer (TTC)

987,58 €

A défaut de paiement à la date prévue, le montant TTC dû sera majoré de pénalités pour retard au taux annuel de 8,00 % et d'une indemnité pour frais de recouvrement par facture de 40,00 €.

Les prochaines étapes

- Prochaine facture vers le 04/04/2022 (sauf résiliation intervenue entre temps)
- Prochain relevé vers le 03/04/2022

Les tarifs réglementés de vente d'électricité sont réservés aux clients employant moins de 10 personnes et dont le chiffre d'affaires, les recettes ou le total de bilan annuels sont inférieurs à 2 M€. A défaut, vous devez souscrire une offre de marché. Les propriétaires uniques et les syndicats de copropriétaires d'un immeuble à usage d'habitation sont éligibles aux tarifs réglementés de vente d'électricité.

Vos informations client

Vos références

Compte de facturation : **5606890255**
Compte commercial : 1-65EO7DS

Votre contrat

Offre électricité : Tarif Bleu pour clients non résidentiels Option HC 36kVA

Nom du client

CLOS DE BASTONY

Lieu de consommation

Référence acheminement : 24583212620046
CHEMIN SAINT JOSEPH
30300 FOURQUES

Païement par Prélèvement automatique

Vous serez prélevé d'un montant de
à partir du :

987,58 €

21/03/2022

sur le compte bancaire : FR XX XXXXX XXXXX 00037523501 XX



CLOS DE BASTONY

Document à conserver 10 ans

Détail de votre facture du 04/03/2022 n° 10145193797

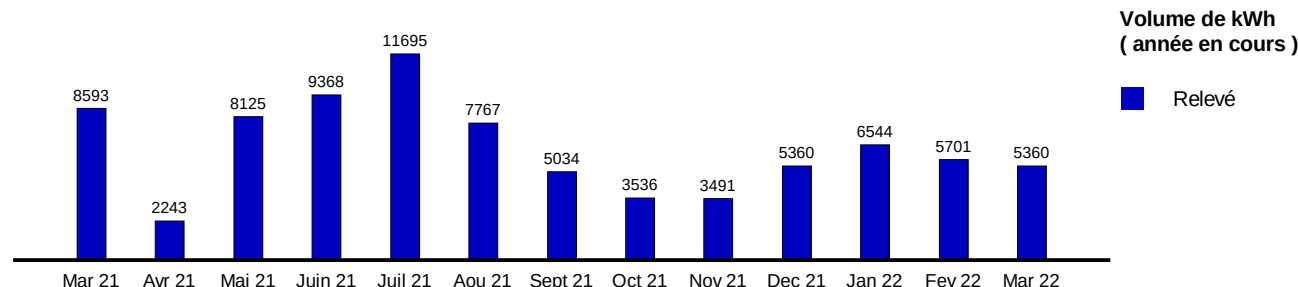
Données contrat

Tarif Bleu pour clients non résidentiels
Option HC 36kVA
Réf. de votre contrat 1-65EO7B0
Prix réglementés
Souscrit depuis le 30/08/2017

Données Point de Livraison

CHEMIN SAINT JOSEPH 30300 FOURQUES
Réf Acheminement Electricité : 24583212620046

Evolution de la consommation facturée en kWh



Total EDF Electricité *		780,08 € HT	
Abonnement électricité (HT)	Période	Prix unitaire HT	36,38 € Taux de TVA
Abonnement	du 01/03/2022 au 31/03/2022	36,38 €/mois	36,38 € 5,50 %
Consommation (HT)	Période	Conso 5 360 kWh Prix unitaire HT	743,70 € Taux de TVA
Electricité Heures pleines	du 03/02/2022 au 02/03/2022	4 109 kWh 14,400 c€/kWh	591,70 € 20,00 %
Electricité Heures creuses	du 03/02/2022 au 02/03/2022	1 251 kWh 12,150 c€/kWh	152,00 € 20,00 %

* La part fixe de l'acheminement versé par EDF au gestionnaire de réseau est de 33,18 €, et la part variable est de 286,18 €

Services		0,00 € HT	
E-Services (Espace client, Bilan annuel)		INCLUS	Taux de TVA

Taxes et contributions (identiques pour l'ensemble des fournisseurs)		48,18 € Hors TVA	
	Période	Assiette	Prix unitaire HorsTVA
Contribution au Service Public de l'Electricité	du 03/02/2022 au 02/03/2022	5 360 kWh	0,10000 c€/kWh
Taxe Communale sur la Conso Finale Electricité	du 03/02/2022 au 02/03/2022	5 360 kWh	0,66300 c€/kWh
Contribution Tarifaire d'Acheminement	du 03/02/2022 au 03/03/2022	33,18	21,93 %
			5,36 € 20,00 %
			35,54 € 20,00 %
			7,28 € 5,50 %

Total Hors TVA pour ce site		828,26 € Hors TVA	
TVA (identique pour l'ensemble des fournisseurs)	Assiette	159,32 €	
TVA à 5,50%	43,66 €	2,40 €	
TVA à 20,00%	784,60 €	156,92 €	
Total TTC pour ce site		987,58 € TTC	

Données de comptage

Identifiant de comptage : 825 Type de compteur : Compteur Linky
Coefficient de lecture : 100
Heures Creuses : 23H30-7H30
Acheminement : Tarif BT inf 36kVA Moyenne Utilisation HP/HC lié à deux saisons
Puissance souscrite actuelle (kW ou kVA) : 36,0

Index (relevés / estimés)	index de début	index de fin
Heures pleines	136418 le 03/02/2022	140527 le 03/03/2022
Heures creuses	41975 le 03/02/2022	43226 le 03/03/2022



CLOS DE BASTONY

Détail de votre facture du 04/03/2022 n° 10145193797

Données contrat

Tarif Bleu pour clients non résidentiels Option
HC 36kVA
Réf. de votre contrat 1-65EO7B0
Prix réglementés
Souscrit depuis le 30/08/2017

Données Point de Livraison

CHEMIN SAINT JOSEPH 30300 FOURQUES
Réf Acheminement Electricité : 24583212620046

Prix

Aucun escompte n'est accordé pour paiement anticipé

Retrouvez l'ensemble de nos offres, des tarifs et autres informations sur la gestion de votre énergie sur www.edf.fr/entreprises

Par décision des Pouvoirs Publics, les tarifs réglementés de vente d'électricité évoluent au 01/02/2022. A cette date, la TICFE/CSPE évolue également. Pour en savoir plus, rendez-vous sur www.edf.fr/entreprises ou www.edf.fr/collectivites

Taxes Electricité : conformément à la réglementation, le tarif de la CSPE évolue en date du 1er janvier 2022. La CSPE intègre désormais l'ancienne part départementale de la TCFE. Pour en savoir plus veuillez consulter notre site EDF Entreprise

Résiliation

Délai de préavis de résiliation du contrat : aucun pour le Tarif Bleu.

Réclamations

Vous souhaitez faire une réclamation écrite ? Vous pouvez vous adresser à EDF, qui met à disposition un parcours en trois étapes, pour vous assurer une réponse dans les meilleurs délais. Etape 1 : vous adressez votre réclamation au Service Clients, dont les coordonnées se trouvent en haut à gauche de votre facture dans la rubrique contact.

Etape 2 : la réponse apportée par le Service Clients ne vous satisfait pas, vous pouvez alors envoyer votre réclamation à l'attention du Directeur Commercial Régional dont l'adresse figure en haut à gauche de votre facture. Etape 3 : vous restez en désaccord avec la réponse du Directeur Commercial Régional, vous pouvez dans ce cas solliciter le Médiateur EDF par internet sur <https://mediateur.edf.fr> ou par écrit au Médiateur EDF – TSA 50026 – 75804 PARIS CEDEX 8. Indépendamment de ce parcours en 3 étapes, si dans un délai de deux mois, votre réclamation écrite auprès d'EDF n'a pas permis de régler le différend, vous pouvez saisir le médiateur national de l'énergie dans le respect de son champ de compétence déterminé par les articles L122-1 et suivants du Code de l'énergie sur www.energie-mediateur.fr ou par écrit au Médiateur national de l'énergie – Libre réponse n°59252 – 75443 PARIS CEDEX 9.

Origine 2020 de l'électricité des offres EDF sans option énergie renouvelable : 74,5% nucléaire, 17,1% renouvelables (dont 7,2% hydraulique, 5,9% éolien, 2,3% solaire, géothermie 1,1% et 0,5% Biomasse), 7,7% gaz, 0,4% pétrole, 0,3% charbon.

Origine 2020 de l'électricité des offres EDF 100% énergie renouvelable (certifiée par des garanties d'origine sans engagement de provenance) : 98,2% hydraulique (97,8% France dont 0,5% enchères, 0,2% Allemagne, 0,1% Suisse), 1,5% biomasse enchères France, 0,3% éolien France.

Si votre option énergie renouvelable est inférieure à 100%, le mix de votre offre correspond à la pondération des deux mix ci-dessus en fonction du pourcentage d'énergie renouvelable retenu (ex : pour une option énergie renouvelable de 20% : le mix « énergie renouvelable 100% » s'applique pour 20% de la consommation et le mix sans option énergie renouvelable pour le reste de la consommation).

Origine 2020 de l'ensemble de l'électricité vendue par EDF à ses clients et indicateurs d'impact environnemental sur www.edf.fr

